



# Compte-rendu réunion extraordinaire

## CHSCT du 27 mars 2019

### ORDRE DU JOUR :

#### Situation du point-relai de Carentan

En préambule, la CGT dénonce l'absence du médecin du travail affecté au point relai de Carentan.

En effet, sa présence était non seulement légitime du seul fait de cette réunion extraordinaire concernant une implantation dont il a la responsabilité en suivi médical, mais sa présence était indispensable considérant que l'ensemble des agent-e-s de Carentan l'ont rencontré sur ces deux derniers mois.

La réunion se tient donc sans les éléments et sans les préconisations qu'aurait pu nous apporter ce professionnel de la santé au travail.

Contrairement à ce qui a été dit, voire même écrit (par certaines organisations syndicales d'ailleurs), le médecin du travail, que la CGT a joint téléphoniquement, n'a pas été invité par la Direction et nous certifie qu'il se serait rendu disponible pour cette réunion si la Direction l'avait convié.

A cette remarque, la Direction a prétexté une faille interne à l'organisation des services de médecine du travail de Saint-Lô/Carentan, ce qui ne nous a pas été dit par ces mêmes services.

La CGT dénonce aussi que cette réunion se tienne à la Direction régionale de Caen.

La CGT avait demandé par mail que ce CHSCT se déroule sur le point relai de Carentan.

La Direction s'y est opposée pour des raisons de planning, elle a d'autres impératifs l'après-midi.

Les collègues de Carentan apprécieront.

La CGT reproche à la Direction de ne fournir aucun document au CHSCT.

La Direction nous répond qu'il s'agit d'un CHSCT à l'initiative de certains élus et qu'elle n'a pas d'éléments complémentaires.

## **Immobilier :**

Très rapidement la Direction aborde la dimension immobilière au travers du projet MSAP (Maison des Services Aux Publics).

La CGT interroge la Direction sur sa stratégie à ce sujet.

La Direction peine un peu à répondre directement.

Ce n'est qu'après avoir reposé plusieurs fois la question que la Direction finit par parler d'un accueil partagé entre la MSAP et le site.

Pour info, la question de la labellisation (non obtenue à ce jour) de la MSAP va se reposer en décembre 2019.

## **Effectifs :**

La CGT revient sur l'origine de la fiche collectif RPS collective rédigée en juin par l'ensemble des agent-e-s du point relais : la Direction n'a pas joué la carte de la vérité avec le collectif, parlant dans un premier temps d'oubli de diffusion pour un poste, pour au final supprimer ce poste placement quelques mois plus tard.

D'ici à penser que la Direction mentait en parlant d'oubli, le pas peut être vite franchi.

De même, le collectif a découvert, en consultant les projets d'aménagement des locaux, la disparition du bureau affecté au poste de REP qui quelques semaines plus tard part en mission sur un autre site.

C'est avec de telle pratique que la confiance se rompt : on est loin du Pari de la confiance.

La CGT revient sur la note d'organisation présentée par la Direction après les groupes d'échanges menés en septembre avec les agent-e-s :

L'accompagnement GLO et l'AIJ se réalisent à Saint-Lô. Est-ce cela "faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin"?

Un-e collègue de Saint-Lô vient en soutien une journée par semaine.

Les agent-e-s de Carentan ont été ré affecté aux portefeuilles des REP de Saint-Lô (portefeuilles déjà bien chargés).

L'ELD de Saint-Lô devient tournante pour être présente quatre jours par semaine sur CARENTAN.

Rappelons que la distance aller-retour entre Saint-Lô et Carentan est de 60 kms soit une heure de trajet. Pour la CGT les agent-e-s de Saint-Lô (conseiller ou ELD) risquent de vite saturer sans compter les risques d'accident de la route.

Par ailleurs, avec un membre de l'ELD quatre jours par semaine, que se passe-t-il le cinquième jour en cas de danger, en cas d'absence pour maladie, en cas d'agression ?

Il faut une demi-heure au mieux avant qu'un membre de l'ELD puisse arriver.

En ce qui concerne le non-remplacement des postes sur Carentan, la Direction parle de la "trajectoire Ressources", qu'elle ré-interrogera chaque poste.

Comment peut-on avancer cet argumentaire devant une équipe aujourd'hui réduite à sept agent-e-s qui en plus expriment leurs souffrances ?

La CGT engage la Direction à veiller aux surcharges de travail de chacun, y compris en ce qui concerne les activités de l'ELD.

Toute cette organisation est une organisation répondant à une situation dégradée. Or la Direction semble vouloir y placer un fonctionnement pérenne.

Pour la CGT, c'est non seulement illusoire, mais c'est surtout dangereux.

Concernant Saint-Lô, la CGT pose la question du remplacement du Directeur-adjoint (départ en retraite).

La Direction nous répond qu'elle s'interroge sur la transformation de ce poste en poste de REP.

La CGT interpelle la Direction sur la nécessité d'un second poste de Référent-métier ?

La Direction ne l'exclut pas, mais ne tranche pas pour autant.

En conclusion, la Direction propose:

- ✚ De réunir les agent-e-s de Carentan avec le DT14/50.
- ✚ D'organiser une réunion plénière Saint-Lô/Carentan
- ✚ De réaliser une visite du médecin du travail sur le site
- ✚ D'associer le collectif aux échanges liés à la MSAP, en lien avec la communauté de communes.

**La CGT alerte fortement la Direction sur les conditions de travail délétères des collègues de Carentan.**

**La CGT attend que la Direction lui présente le plan de prévention qu'elle envisage de mettre en place, en lien avec le médecin du travail.**

***Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contactez les militants  
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2019  
que nous vous proposons ci-dessous.***



## **Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie**

### **Année 2019**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Site, Service, Unité : .....

Tel : ..... E-Mail : .....@ .....

A retourner auprès du militant de votre choix